

*DEPARTEMENT  
Alpes-de-Haute-Provence*

*Communauté d'Agglomération  
PROVENCE ALPES  
AGGLOMERATION*

**Année 2025  
Séance du 18 juin 2025**

**N° 44**

**Objet : Ecole d'art  
intercommunale IDBL -  
Modification des tarifs**

**DELIBERATION DU CONSEIL D'AGGLOMERATION**

\*\*\*\*\*

L'an deux mille vingt-cinq et le dix-huit du mois de juin à dix-sept heures trente, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le onze du mois de juin 2025, s'est réuni à la salle des Fêtes de Château-Arnoux-Saint-Auban, sous la présidence de Madame Patricia GRANET BRUNELLO, Présidente

**Est nommée secrétaire de séance : Sandrine COSSERAT**

**Etaient présents :**

ACCIAI Bruno, ARENA Antoine, AUDRAN Michel, BAILLE Denis, BARDIN Chantal, BENOIT Gérard, BERNARDINI Patrick, BONNAFOUX Jeanine, BONDIL Marc, BONZI Maryse, BOGHOSSIAN Alex, BOYER Christian, CAZERES Benoit (à partir du rapport n° 13 excepté le rapport n°16), CHABALIER Sandrine, CHALVET Gilles (à partir du rapport n° 3), COCHET Brigitte, COSSERAT Sandrine, DECROIX Hugo, DEORSOLA Jean-Paul, DE SOUZA Benoit, ESCLAPEZ Nathalie, ESTIENNE Claude, FIAERT Claude, FONTAINE Sonia, GONCALVES Gilles, GRANET-BRUNELLO Patricia (excepté le rapport n°49), JOUVES Marc, KUHN Francis, MOLINARI Frédéric, MOULARD Damien, MULLER Emmanuel, OBELISCO Francine, PAIRE Marie-Claude, PAUL Gérard, PAUL Gilles, PEREIRA Georges, PIERI Bernard (à partir du rapport n° 2), REINAUDO Gilbert, SAGNIEZ Simone, SEJOURNE Daniel, SERY Marie-José, SOLTANI Boulares, TEYSSIER Bernard, TEYSSIER Eliane, THIEBLEMONT Martine, TOUSSAINT Carole, TRABUC Nicolas, VILLARD René, VIVOS Patrick, ZANARTU-HAYER Italo

**Etaient suppléés :**

AILLAUD Jean-Pierre a donné pouvoir à MENS Jacques  
COMTE Jean-Paul a donné pouvoir à DELAMARE Isabelle  
COUTON Marie-Rose a donné pouvoir à MANENT Michel  
SEVENIER Jean a donné pouvoir à RUGGERI Laetitia

**Etaient représentés :**

ARBOUX-TROMEL Corinne a donné pouvoir à THIEBLEMONT Martine  
BELMONTE Sylvie a donné pouvoir à VIVOS Patrick  
BLANC Michel a donné pouvoir à BOULARES Soltani  
DOMINICI Pascale a donné pouvoir à BONNAFOUX Jeanine  
HONNORAT Michèle a donné pouvoir à CHALVET Gilles (à partir du rapport n° 3)  
ISOARD Christian a donné pouvoir à CAZERES Benoit (à partir du rapport n° 13 excepté le rapport n° 16)  
MAGAUD Marie-José a donné pouvoir à REINAUDO Gilbert  
SANCHEZ Pierre Bernard a donné pouvoir à SERY Marie-José  
VOLLAIRE Nadine a donné pouvoir à KUHN Francis

**Etaient excusés :**

AUZET Guy, BALIQUE François, BASSET Françoise, BERTRAND Philippe, BOURJAC Bruno, EYMARD Max, FIGUIERE Marie-José, FLORES Sylvain, GRAVIERE Remy, LAQUET Laura, PARIS Mireille, PELESTOR Michel, REBOUL Childéric, RISSO Gilbert, SAVORNIN Béatrice , UGHETTO Wendy, URQUIZAR Danièle,

-----  
**Le quorum est atteint.**

**REÇU EN PREFECTURE**

le 24/06/2025

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-004-200067437-20250618-44\_18062025

**Monsieur FIAERT Claude, rapporteur, expose ce qui suit :**

Il est proposé de mettre à jour les tarifs de l'école d'art intercommunale IDBL.

Il est proposé de modifier les tarifs afin de tenir compte :

- de l'augmentation des frais de fonctionnement,
- de la nécessité de prévoir le tarif d'un éventuel deuxième atelier,
- une augmentation de 10% appliquée pour les étudiants de la classe préparatoires, ces tarifs n'ayant pas été augmenté depuis deux ans n'ayant subi d'augmentation les années précédentes,
- passage de la gratuité au demi-tarif pour les retraités non imposables,
- passage du demi-tarif à 60% pour tous les retraités imposables de PAA.,
- création d'un tarif de 20€ pour les voyages à destination des étudiants.

**Nouveaux tarifs proposés applicables à compter de la rentrée de septembre 2025**

- Habitants de Provence Alpes Agglomération :

	<b>Tarifs actuels</b>	<b>Tarifs modifiés</b>
<b>Enfant de 5 à 11 ans famille avec 1 enfant</b>	77€	81€
<b>Enfant de 5 à 11 ans à partir du 2ème enfant inscrit</b>	54€	56,50€
<b>Enfant de 5 à 11 ans, inscription après le 1<sup>er</sup> février</b>	38,50€	40€
<b>Enfant de 12 à 15 ans famille avec 1 enfant</b>	100€	105€
<b>Enfant de 12 à 15 ans à partir du 2ème enfant inscrit</b>	70€	73,5€
<b>Enfant de 12 à 15 ans, inscription après le 1er février</b>	50€	52,50€
<b>Elèves adultes dès 16 ans</b>	137€	144€
<b>Elèves adultes, inscription après le 1er février</b>	68,50€	72€
<b>Bénéficiaires annuels des cartes « Lavande » &amp; « Azur » du CCAS de Digne et tous les retraités imposables habitants Provence Alpes Agglo</b>	½ tarif soit 68,5€	86€
<b>Bénéficiaires annuels des cartes « Soleil » du CCAS et tous les retraités non imposables habitants Provence Alpes Agglo</b>	Gratuité sur l'inscription	72€
<b>Étudiant dont le représentant légal est domicilié dans Provence Alpes Agglomération/parents imposables</b>	330 €	363€
<b>Étudiant dont le représentant légal est domicilié dans Provence Alpes Agglomération / parents non imposables</b>	280 €	308€

- Habitants hors Communauté Provence Alpes Agglomération :

	<b>Tarifs actuels</b>	<b>Tarifs proposés</b>
Enfant de 5 à 11 ans famille avec 1 enfant	110€	115,5€
Enfant de 5 à 11 ans à partir du 2ème enfant inscrit	77€	81€
Enfant de 5 à 11 ans, inscription après le 1er février	55€	58€
Enfant de 12 à 15 ans famille avec 1 enfant	133€	139€
Enfant de 12 à 15 ans à partir du 2ème enfant inscrit	93€	97,50€
Enfant de 12 à 15 ans, inscription après le 1er février	66,50€	70€
Elèves adultes	195€	205€
Elèves adultes, inscription après le 1er février	97,50€	102€
Étudiant dont le représentant légal est domicilié hors Provence Alpes Agglomération/parents imposables	380 €	399 €
Étudiant dont le représentant légal est domicilié hors Provence Alpes Agglomération / parents non imposables	330 €	346€

- Tarifs communs :

	<b>Tarifs actuels</b>	<b>Tarifs proposés</b>
Inscription à un 2 <sup>ème</sup> atelier (hors histoire de l'art)	0 €	60 €
Forfait curistes 1 semaine	44 €	48,50€
Forfait curistes 3 semaines	77€	84,50€
Forfait par atelier et par personne pour les ateliers céramique, modelage d'après modèle vivant, volume, gravure, et photo.	20€	20€
Forfait par atelier et par personne pour une inscription après le 1 <sup>er</sup> février pour les ateliers céramique, modelage d'après modèle vivant, volume et gravure.	10€	10€
Frais de dossier admission classe préparatoire	20€	20€
Voyage tarif étudiant	20€	20€
Voyage tarif élève	20€ ou 50€	20€ ou 50€

Il est proposé :

- D'approver la nouvelle tarification de l'offre de l'école d'art idbl, telle que présentée ci-dessus,
- De dire que cette nouvelle tarification entrera en vigueur pour les inscriptions à la rentrée scolaire 2025-2026,
- D'autoriser Madame la Présidente ou son représentant à engager toutes les démarches et signer tous les documents afférents à la présente décision.

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION

Après en avoir délibéré et procédé au vote

Approuve les propositions présentées

A l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme

La Présidente,

Patricia GRANET-BRUNELLO  
PUBLIE LE :

25 JUIN 2025



Le secrétaire de séance,

Sandrine COSSERAT